
Nombre de membres en exercice: 7	Séance du 29 janvier 2024
Présents : 4	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 25 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Thérèse LAFFARGUE, Sophie VERGÈS, Didier VIALADE, Yves DOUTRES
Votants: 4	Représentés: Excuses: Patrice CANO, Christophe PELLEFIGUE Absents: Nathalie FAURE Secrétaire de séance: Sophie VERGÈS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier
18 h 30

- **Devis**
- **Délibérations**
 - Demande de subvention au Conseil Départemental**
 - Prolongation mobilhome**
- **ONF Programme d'actions 2024**
- **Présentation du PCAET**
- **Questions diverses**

En ouverture du Conseil, l'Association les Jeux de l'Adour est venue présenter son bilan 2023 et ses actions 2024.

A l'issue de cette présentation, le quorum constaté, Mme le Maire ouvre la séance par le point 3 de l'ODJ.

1/ ONF Programme d'actions 2024

Mme le Maire présente le devis envoyé par l'ONF pour l'entretien de la parcelle 1b sur Tostat.
Le conseil demande que les travaux soient fait, dans la mesure du possible, par l'entrepreneur de l'an dernier.
Approuvé à l'unanimité

2/ Devis et DELIBERATIONS :

Mme le Maire présente le devis de l'extension de l'aire de jeux.
Montant 9200€ HT. Le choix des jeux n'est pas arrêté Il se fera ultérieurement avec l'entreprise.
SV indique qu'elle a pris contact avec l'Adac pour avoir les coordonnées d'un bureau d'études sur l'acoustique de la salle du Conseil. Elle a contacté 1 bureau sur Pau, les autres étant sur Toulouse et Bordeaux ; Le devis doit nous être envoyé mais on peut déjà tableur sur +2000€.
Après échanges, Mme le Maire propose de mettre les jeux et l'acoustique sur la demande de subvention au FAR pour un total de 12 000€.

2024 D 02 - TRAVAUX 2024 DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DU FAR

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les investissements prévus sur 2024 qui se décomposent comme suit en vue de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention :

ENTREPRISES	MONTANT HT
ALTIBRANCHE	9 200,00 €
ACOUSTIQUE CONFORT ENVIRONNEMENT CONSULTING	2 800,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	12 000,00 €

Total HT de l'ensemble des travaux : 12 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- 1- Décide de présenter ces projets pour 2024 et approuve le montant prévisionnel présenté
* pour un montant de 12 000,00 €
- 2- Décide de solliciter, pour la réalisation de ces travaux, un complément d'aide financière au titre du Conseil Départemental,
- 3- Décide enfin que la part restant à la charge de la commune, déduction faite des subventions, sera prise sur les fonds libres de la commune de Villenave-prés-Marsac.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

2024 D 03 DEMANDE DE PROLONGATION INSTALLATION DANS UN MOBIL HOME

Madame Le Maire fait l'historique du dossier de M. GIRAULT et de Mme AGUILAR. Elle lit au Conseil Municipal leur demande en date du 21/01/2024 de prolongation du mobil home installé sur leur terrain depuis le 1^{er} Décembre 2022 et signale par ailleurs que l'endroit est bien entretenu.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et après discussion , e Conseil Municipal :

- Décide de prolonger d'un an (soit jusqu'au 31 janvier 2025) l'installation de ce mobil home destiné aux travaux d'auto-construction de leur maison d'habitation,
- S'il y a lieu une prorogation pourra être faite sur demande écrite un mois avant le terme de l'échéance.
- Le mobil home devra être obligatoirement retiré du terrain à la fin des travaux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

3/ Présentation du PCAET

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

Présenté en Conseil communautaire du 18 janvier, Mme le Maire reprend ici le document de 84 pages. Un comité de pilotage créé en 2022 par le Pays Val d'Adour avec 29 participants d'horizons différents (CCMA, EDF, DDT32, 65..) a déjà travaillé sur un plan d'actions dont la stratégie est présentée ci-après :

Qu'est-ce qu'une stratégie de Plan Climat ?

Réduire les émissions de GES et développer le stockage carbone

Réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables

Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Réduire la pollution de l'air



Tous les secteurs : habitat, mobilité, alimentation, consommation, secteurs productifs, etc.

Tous les acteurs du territoire, sous l'impulsion, l'animation et le pilotage de la collectivité (ici PETR et EPCI).

6

4 axes de stratégies développées en plusieurs actions:

1. Valoriser et amplifier les projets publics aux bénéfices multiples

Le Plan Climat a vocation à donner un cadre global et cohérent aux actions portées par les collectivités, à les amplifier et à en valoriser les bénéfices socio-économiques, sanitaires et environnementaux.

2. Accompagner les habitants et acteurs économiques dans leurs projets de transition

La transition écologique implique la mise en mouvement de tous les acteurs. Le Plan Climat doit organiser ce passage à l'action, en le suscitant, le soutenant et l'accompagnant

3. Contribuer à la prise de conscience collective des enjeux écologiques Cet axe s'adresse à tous les publics : élus, citoyens, agents techniques, entreprises, partenaires institutionnels. Le PETR et les 3 intercommunalités s'engagent à jouer un rôle moteur pour diffuser les messages et pour mettre en mouvement toutes les parties prenantes.

4. Adapter notre territoire en anticipation des impacts des crises écologiques Le territoire et ses habitants sont vulnérables face aux **perturbations du cycle de l'eau** induites par le **changement climatique** (canicules et sécheresses, intempéries violentes, déséquilibres dans la disponibilité en eau), et face aux **crises énergétiques** (dépendance aux énergies fossiles, aux engrais, aux importations alimentaires...).

Le Plan Climat est un levier-clé pour se préparer, créer une culture du risque, adapter le territoire. Les actions ne seront pas développées ici mais le document reste visible en Mairie.

La CCAM n'a pas voté ce plan : les élus souhaitent un peu de temps pour l'analyse du document et demande des volontaires pour travailler sur les actions et voir si ce plan est adapté et correspond aux attentes des communes. 2 groupes de travail sont attendus : 1 pour le PCAET et 1 pour les ZAENR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

=> pas de candidats volontaires du Conseil pour travailler dans ces groupes

4/ Question diverses :

4.1 Il faut mener l'action annulée l'an dernier de nettoyage de la forêt. Date retenue : Dimanche 24 mars matin.

4.2 Dans le cadre des ZAENR, nous avons fait venir le SDE pour étude de pose de panneaux photovoltaïque sur le bâti et le foncier communal (surface derrière la salle des fêtes) ;

Pose au sol, la surface est trop petite : pas de production rentable

Pose en toiture sur le bâti de la salle des fêtes : pas d'autoconsommation car salle peu utilisée. Seul avantage : production d'énergie verte réinjectée dans le réseau. Le SDE étant l'investisseur, pas de revenus pour la commune.

Pose en toiture sur le bâti de la Mairie : investissement par la commune. Autoconsommation + revente du surplus dans le réseau ou conventionnement avec le logement communal par exemple.

4.3 Lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires 65, il a été rédigé une motion en soutien au Maire de Villembits démissionnaire suite à son inculpation (drame lors de la fête du village) ;

4.4 Séjour scolaire

Un courrier de demande de subvention a été adressé aux mairies du RPI par les enseignantes pour financer la sortie classe découverte à Puydarrieux pour les élèves de GS/CP de Marsac, CE1 Tostat soit env 40 élèves. Il s'agit de faire un apport financier pour chaque élève de la commune scolarisé dans ces classes, soit pour 5 élèves.

Après discussion, il est demandé que les enseignantes nous adresse un budget prévisionnel. Au vu de ce plan, Mme le Maire remettra le sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Séance levée à 20h25

Le Maire



Le Rédacteur du PV

